

**Conseil d'administration  
Séance du 1<sup>er</sup> avril 2022**

**Délibération n°6-2022  
Tarifs « inscriptions Enseignement supérieur et classe préparatoire »  
2022-2023**

- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 1412-3 et L 1431-1 à L 1431-9 dans leur rédaction issue de la loi n° 2002-6 du 7 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2010 portant création de l'école supérieure d'arts & médias de Caen/Cherbourg, établissement public de coopération culturelle ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 29 mars 2018 modifiant les statuts de l'ésam Caen/Cherbourg ;
- Vu les statuts de l'école supérieure d'arts & médias de Caen/Cherbourg ;

Dans la perspective de la prochaine rentrée académique 2022/2023, il convient de fixer les droits d'inscription de l'enseignement supérieur sur les deux sites de l'établissement.

A cet effet, il est proposé de reconduire en 2022/2023 les droits d'inscription de 2021/2022.

Enseignement supérieur (tarifs annuels)	Tarifs 2021/2022	Proposition tarifs 2022/2023
Etudiants	520 €	520 €
Etudiants boursiers	360 €	360 €
Etudiants doctorat	700 €	700 €
Elèves Classe publique préparatoire	660 €	660 €
Frais de dossier d'inscription au concours d'entrée (non remboursables; deduits au moment de l'inscription définitive du candidat reçu)	50 €	50 €

**DELIBERATION**

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,

**Approuve** les frais d'inscription pour l'année 2022/2023 ;

**Autorise** le président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président,



Marc Pottier

Nombre de membres en exercice : 24

Présents : 15

Votants : 17

Vote : à l'unanimité des voix

Accusé de réception en préfecture  
014-200028132-20220404-Delib-6-2022-DE  
Date de télétransmission : 04/04/2022  
Date de réception préfecture : 04/04/2022